



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°129

Publié le 13 septembre 2021



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....

- Décision en date du 13 septembre 2021 portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France qui annule et remplace la décision du 21 juillet 2021.....

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE.....

Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports.....

- Arrêté n°2021-40-53 portant nomination de Madame Hanoir Hélène en qualité de Déléguée Départementale à la Vie Associative.....

Suivi des Instances.....

- Arrêté en date du 07 septembre 2021 modifiant la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Département du Pas-de-Calais.....



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DÉCISION

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

Annule et remplace la décision du 21 juillet 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant Monsieur Laurent TAPADINHAS, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France.

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent TAPADINHAS, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, Directeur Adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Anne LANGUE, Secrétaire Générale adjointe
Madame Nicolas MASERAK, chef du Service Risques
Monsieur Xavier STREBELLE, Adjoint au Chef du service Risques
Monsieur Marc GREVET, chef du service Eau et Nature
Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef du service Eau et Nature

Monsieur Laurent VANZWAELMEN, Adjoint au responsable du pôle « Planification et Gestion de l'Eau » et responsable du pôle Laboratoire d'hydrobiologie

Monsieur John BRUNEVAL, chef du service Énergie par interim, Climat, Logement et Aménagement des Territoires

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires

Monsieur John BRUNEVAL, adjoint au chef du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale

Madame Paule FANGET, adjointe à la cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale

Monsieur Lionel MIS, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules

Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du Service Sécurité des Transports et des véhicules

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du Service Mobilité et Infrastructures, chef du service par intérim

Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'Unité Départementale d'Artois

Madame Claire FREY, Adjointe au chef de l'Unité Départementale d'Artois

Monsieur Jean-Marie LECLUSE, Adjoint au chef de l'Unité Départementale d'Artois

Monsieur Arnaud DEPUYDT, Chef de l'Unité Départementale du Littoral

Monsieur Nicolas PACAULT, Adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

Monsieur Grégory LEFRANCOIS, Adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

Article 2-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020, paragraphe I-1 (Mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

Monsieur DHENAIN Roger

Madame MAUROUX Sarah

Monsieur BALLENGHIEN Luc

Madame TAIN Caroline

Monsieur VANDEWALLE Thomas

Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020, paragraphe I-2 (Environnement Industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent

Monsieur SANTERRE Nicolas

Monsieur COURAPIED Laurent

Monsieur EMIEL Christophe

Monsieur DEBONNE Olivier

Monsieur COLACCINO Sandro

Monsieur VANDEWALLE Thomas

Monsieur PACAULT Nicolas

Madame TAIN Caroline

Monsieur DOURLIN Thomas

Monsieur LECLUSE Jean-Marie

Madame FREY Claire

Monsieur SELIN Gérard

Monsieur HEINA Francky

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020, paragraphe I-3 (Équipements sous pression) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent

Monsieur PHILIPP Maxime

Monsieur CARON Philip

Monsieur DAMIENS Alexandre
Monsieur DAVID Didier
Monsieur DELANNOY Vincent
Monsieur DUTHOIT Xavier
Monsieur HAMMER Benoit
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe I-4 (Production, transport et distribution d'énergie) à :

Monsieur PHILIPP Maxime
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier
Monsieur CARON Philip
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe II-1 (Protection de la nature et paysages) à :

Monsieur FLORENT-GIARD Frédéric
Monsieur BINCE Frédéric
Monsieur GONIDEC David

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe III (Énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth
Monsieur SARDINHA Bruno
Monsieur BILLET Fabien
Monsieur FASQUEL Pascal

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-1 (Véhicules) à :

Monsieur BRUNET Didier
Monsieur PREVOST Sébastien
Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MIS Lionel
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Madame FREY Claire
Monsieur LECLUSE Jean-Marie
Monsieur THOUMY Thierry
Monsieur BOUSSARD David
Monsieur BRUNET Didier
Monsieur DEREUMAUX Patrick
Monsieur DUPLAT Sébastien
Monsieur BINDI Philippe
Monsieur CARIN Grégory
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard
Monsieur VANDEVOORDE Guillaume
Monsieur PERIN Franck
Monsieur DEVRED Bruno
Monsieur DUBRULLE Grégory
Monsieur MABUT Harry
Monsieur MARCHAL Eric
Monsieur OPIGEZ Pascal
Monsieur VATBLED Philippe
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre

Monsieur WILLEMART Marcel
Monsieur PETIT David
Madame LAMAND Stéphanie
Monsieur LAHONDES Dominique
Madame GUIMARD Marie-Christine
Madame MAISON Florence
Madame ABOULAHCEN Malika
Monsieur HENRIQUES Francisco
Madame TONNEL Christine
Madame MARX Florine

- l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Monsieur THOUMY Thierry
Madame CANLERS Elvire

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

Monsieur UYTENHOVE Vincent
Madame CANLERS Elvire

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe V-2 (sécurité des transports guidés) à :

Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- **décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation**
- **décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle**

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- **décision concernant la gestion des documents**

- Suivi des systèmes en exploitation :
gestion des événements affectant la sécurité :

- **information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG**

gestion des situations sensibles :

- **imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration**
- **décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**

- l'article 1^{er} en date du 24 août 2020,
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

gestion des événements affectant la sécurité

- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG

gestion des situations sensibles

- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration

- mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité

- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

- décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

Article 3-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 en date du 24 août 2020, paragraphe VII (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier

Article 4-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 6 en date du 24 août 2020, paragraphe VIII (Expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric
Monsieur DEPUYDT Arnaud
Monsieur CHAUVEL Laurent
Monsieur DAVID Didier

Article 5-

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le **13 SEP. 2021**

le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement
des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Laurent Tapadinhas'.

Laurent TAPADINHAS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2021-40-53 confirmant les fonctions de
Déléguée Départementale à la Vie Associative**

VU la circulaire du Premier Ministre n°4257/SG du 28 juillet 1995 instituant la création d'une déléguée Départementale à la Vie Associative ;

VU la circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les départements;

VU la circulaire de M. le Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des Directions Départementales Interministérielles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (Hors classe) ;

VU le décret du Président de la République en date du 4 mars 2019 portant nomination de Monsieur Joël SÜRIG, en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté 2021-40-04 relatif à la liste des agents composant le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports du Pas-de-Calais ;

VU la lettre du 15 juin 2021 de l'inspecteur d'académie portant nomination de Madame Héléne HANNOIR en qualité de Cheffe du service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

SUR proposition du préfet et de l'inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

Madame Héléne HANNOIR, Conseillère du DASEN, jeunesse, engagement et sport, est confirmée dans ses fonctions de Déléguée Départementale à la Vie Associative (DDVA) à compter du 1^{er} septembre 2021.

ARTICLE 2 :

La Déléguée Départementale à la Vie Associative du Pas-de-Calais est placée sous l'autorité directe de l' Inspecteur Académique, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Elle a pour mission :

- de piloter et de coordonner la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA),
- d'identifier à tout moment les centres de ressources à la vie associative privés et publics membres ou non de fédérations, unions ou réseaux associatifs,
- de coordonner et d'animer le réseau des pôles ressources d'aide à la vie associative(PRAVA),
- de parfaire l'information et, le cas échéant, à organiser la formation des personnels privés et publics de ces centres ressources,
- de contribuer au développement de la vie associative, départementale et locale, autour de projets associatifs diversifiés, en facilitant l'engagement bénévole de tous et la prise de responsabilité (en particulier des femmes et des jeunes), ainsi que la professionnalisation et le développement des compétences associatives,
- d'assurer en étroite relation avec le bureau de la citoyenneté de la préfecture, une coordination effective des greffes des sous-préfectures afin d'enrichir l'information délivrée aux associations et de faciliter la circulation de l'information.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;

ARTICLE 4 :

Le préfet et l'inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Académique des services
De l'Education Nationale du Pas-de-Calais,

À Arras, le 08 SEP. 2021

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Louis LE FRANC



PRÉFET du PAS-DE-CALAIS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté modifiant la composition
du conseil départemental de l'éducation nationale
du département du Pas-de-Calais

Le Préfet du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques
Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de l'Éducation notamment les articles L 235-1 et R 235-1 et suivants relatifs aux missions, à la composition structurelle, l'organisation et le fonctionnement des conseils départementaux de l'éducation nationale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant diverses dispositions relatives aux rapports entre l'État et les collectivités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er février 2019 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 28 mars, 29 avril, 2 octobre 2019, 7 janvier 2020, 30 juillet 2020 et 27 août 2020 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu le courrier de l'UNSA Education en date du 13 juillet 2021, le courriel de la FSU en date du 15 juillet 2021, le courrier de la Région Hauts-de-France en date du 9 août 2021 et le courrier du Conseil Départemental en date du 2 septembre 2021 informant de la modification des membres siégeant au conseil départemental de l'éducation nationale ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1er février 2019 est modifié comme suit :

A – Membres représentant les communes, la communauté urbaine d'ARRAS, le Département et la Région :

- Représentants de la Région :

Titulaires

Monsieur Hakim ELAZOUZI, conseiller régional,

remplace

Monsieur Anthony JOUVENEL, conseiller régional.

Suppléants

Madame Mabrouka DHIFALLAH, conseillère régionale,

remplace

Madame Nathalie GHEERBRANT, conseillère régionale.

- Représentants du Département :

Titulaires

Monsieur Benoit ROUSSEL, conseiller départemental,
Madame Cécile YOSBERGUE, conseillère départementale,
Monsieur André KUCHCINSKI, président de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental »,
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, conseillère départementale,

remplace

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, conseillère départementale,
Madame Pascale BURET-CHAUSOY, conseillère départementale,
Madame Patricia ROUSSEAU, conseillère départementale,
Madame Florence BARBRY, conseillère départementale.

Suppléants

Madame Maryse CAUWET, vice-présidente du conseil départemental,
Monsieur François LEMAIRE, président de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi »,
Madame Emmanuelle LAPOUILLE, conseillère départementale,
Monsieur Bruno COUSEIN, conseiller départemental.

remplace

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, conseillère départementale,
Madame Caroline MATRAT, conseillère départementale,
Monsieur Claude BACHELET, conseiller départemental,
Madame Geneviève MARGUERITTE, conseillère départementale.

B – Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements de formation des 1er et 2nd degrés situés dans le département :

Titulaires

Monsieur David BLOTHIAUX, professeur des écoles à l'école Henri-Barbusse à Sallaumines,

remplace

Madame Dominique DAUCHOT, professeure des écoles à la Segpa du collège Paul-Verlaine à Saint-Nicolas-lez-Arras.

Suppléants

Monsieur Guillaume LIEVRE, professeur d'éducation physique et sportive au collège Langevin-Wallon à Grenay,

remplace

Madame Claire SOUFFLET-LEMANCEL, professeure certifiée au lycée Jacques Le-Caron-d'Arras.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1er février 2019 modifié demeurent en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 07 SEP. 2021

Le Préfet du Pas-de-Calais



Louis LE FRANC